

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2017

PRESENTS : BARD Guillaume, BLANCHEMAIN Camille, CARRARO Stéphane, CARRON Christelle, CERNESSON Grégor, DEDIEU Marc, MAITRE André, MAUSS Stéphane, PEROTTO Laëtitia, PICARD Julien

ABSENTS : BORDET Nathalie, CHARLET Céline,

SECRETAIRE : PEROTTO Laëtitia

## I. EPHEMERIDE

1 <sup>er</sup> octobre 17	Balade autour du livre
3 octobre 17	Bureau du SABRE
4 octobre 17	Réunion du CCAS à 10 h.
5 octobre 17	CCPG Conseil développement et aménagement
6 octobre 17	Réunion centenaire
7 octobre 17	Pot des nouveaux habitants 11 h. à salle des fêtes
9 octobre 17	Magistrat du SYMBHI à la mairie pour entretien avec un administré
10 octobre 17	réunion commission listes électorales à 15 h. Date limite de remise des offres de missions de SPS et de contrôle technique pour travaux église
11 octobre 17	10 h. ouverture des plis suite à mise en concurrence SPS et contrôle technique pour travaux église 19 h. participation citoyenne à salle des fêtes
12 octobre 17	Conférence territoriale à Bernin
13 octobre 17	Départ du Maire pour un retour le 21 octobre
16 octobre 17	Conseil CCPG

**Vendredi 3 novembre 2017 : prochain conseil municipal**

**II. ACCORD DONNE POUR OFFRE DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES POUR TRAVAUX LES GRANGES 2EME TRANCHE- BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT –**

### **DECISION N° 1**

VU l'article L 2122-22 du CGCT

VU la délégation accordée au Maire par délibération du 15/04/2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note et approuve à l'unanimité des membres présents les décisions suivantes :

Signature en date du 19 septembre 2017 de l'offre de financement à taux fixe proposé par la Caisse d'Epargne pour un emprunt d'un montant maximum de 1 332 500 €.  
Cet emprunt est inscrit au budget annexe 2017 de l'eau et de l'assainissement.

Cette offre sera réalisée sous réserve de l'accord du comité de crédit de la Caisse d'Epargne.  
M. le Maire présente les conditions proposées par la Caisse d'Epargne :

Taux du prêt : 1.82 %

Taux d'annuité : 1.73 %

Durée : 25 ans

Date de versement des fonds : 25/10/2017 (sous 3 mois maximum)

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 25/03/2018

Périodicité : annuelle

Commission d'engagement : 0.1% du montant financé (soit 1 332.50 €).

Remboursement anticipé possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).

### III. AVENANT N°1 AU CONTRAT D'INGENIERIE EN DATE DU 26/01/2015 DE RES'O CONSEIL - MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX LES GRANGES 2EME TRANCHE

#### DECISION N°2

VU l'article L 2122-22 du CGCT

VU la délégation accordée au Maire par délibération du 15/04/2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note et approuve à l'unanimité des membres présents les décisions suivantes :

Signature en date du 19 septembre 2017 de l'avenant n°1 au contrat d'ingénierie en date du 26/01/2015 passé avec RES'O CONSEIL SARL pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en séparatif du réseau eaux usées et renforcement alimentation en eau potable secteur Les Granges – 2<sup>ème</sup> Tranche.

Cet avenant a pour objet d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre suite à l'établissement du coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase avant-projet.

Le forfait définitif de rémunération est arrêté à 124 800 € HT (soit 149 760 € TTC).

#### IV. CONSULTATION POUR LES MISSIONS :

- DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (SPS)
- DE CONTROLEUR TECHNIQUE RESTAURATION ET ENTRETIEN DE L'EGLISE - DECISION N°3

VU l'article L 2122-22 du CGCT

VU la délégation accordée au Maire par délibération du 15/04/2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note et approuve à l'unanimité des membres présents les décisions suivantes :

Une mise en concurrence a été lancée auprès de six entreprises pour deux missions complémentaires à la maîtrise d'œuvre :

- 1- Une mission de prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation de la restauration de l'église – tranche 1 ainsi que pour le respect des normes de constructions.
- 2- Une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour les travaux de restauration de l'église tranche 1.

La date de remise des offres en mairie a été fixée au 10 octobre 2017.

M. le Maire rappelle la nature des travaux de la tranche 1 :

Traitement des murs  
Renforcement des maçonneries  
Réfection des couvertures  
Evacuation EP  
Ouvrage d'étanchéité zinc et ouvrages divers plomb  
Travaux sur charpente existante  
Travaux sur baies

Le montant estimé des travaux tranche 1 : 360 500 € HT

#### V. ONF COUPE DE BOIS POUR 2018

##### DECISION N° 4

L'Office National des Forêts propose d'inscrire une coupe de bois pour l'exercice 2018 dans la forêt communale relevant du Régime Forestier.

La proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2018 concerne la parcelle 3 de feuillus pour 231 m<sup>3</sup> d'une surface de 4 ha 63. Le mode de commercialisation proposée est la vente publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (contre : 0 – abstention : 0)  
Accepte l'inscription de la coupe proposée à l'état d'assiette.

L'ONF pourra procéder au martelage de la coupe en vue de sa commercialisation.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

## VI. DIVERS

### ▪ BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2017 - VIREMENT DE CREDITS - DECISION N°5

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents (contre : 0-  
abstention : 0) les virements de crédits ci-après en vue de régulariser une caution  
encaissée en 2007 (titre n° 3 Bordereau n°2 du 17/04/2007) au nom de BIRMELE  
Jean-Louis.

M. BIRMELE était locataire au 50 chemin de l'Alpe et a quitté la commune le 30 juin  
2007 sans laisser d'adresse :

DI - ARTICLE 165 « dépôt et caution »	+ 304.9 €
DI – ARTICLE 020 « dépenses imprévues »	- 304.9 €

### ▪ MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE pour ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – VOIRIE ET RESEAUX - DECISION N°6

VU l'article L 2122-22 du CGCT

VU la délégation accordée au Maire par délibération du 15/04/2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par  
M. le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note et approuve  
à l'unanimité des membres présents les décisions suivantes :

Marché de maîtrise d'œuvre partielle passé avec GRESI ETUDES (Maîtrise d'œuvre –  
Conseil) 628 Rue des Bassins 38530 LA FLACHERE, d'un montant forfaitaire de rémunération  
de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC.

### ▪ LOYER DES TERRAINS COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018 - DECISION N°7

M. le Maire rappelle que deux terrains agricoles sont actuellement loués à deux  
agriculteurs :

- Terrain cadastré section B n° 1322 à LA BUISSIERE de 20 a 49 Ca loué à  
M. Philippe CARRON pour un montant de 36.66 € en 2016 – (indice 109.59 de 2016)
- Terrain cadastré section E n° 645 à BARRAUX de 25 a 45 Ca loué à  
M. REYMOND Jean-Pierre pour un montant de 43.13 € en 2016 – (indice 109.59 de  
2016)

M. le Maire informe que l'indice national des fermages 2017/2018 est de 106.28  
Soit une variation de de - 3.02 % par rapport à 2016 (Arrêté du 19 juillet 2017  
constatant pour 2017 l'indice national des fermages – JORF N° 0170 du 12 juillet  
2017 texte n°34).

Les loyers actualisés ci-après seront exigibles en 2017 :

Terrain loué à M. Philippe CARRON :  $36.66 \times 106.28/109.59 = 35.55 \text{ €}$

Terrain loué à M. Jean-Pierre REYMOND :  $43.13 \times 106.28/109.59 = 41.83 \text{ €}$

A l'unanimité des membres présents (contre : 0 – Abstention : 0) le conseil municipal  
approuve et demande à M. le Maire d'actualiser, chaque année, le prix des locations  
des terrains communaux en appliquant l'indice national des fermages.

- **RIDEAUX DE LA SALLE MULTI ACTIVITES**

M. le Maire remercie Madame Nathalie BORDET pour l'aide apportée à la pose des rideaux.

- **DEFIBRILATEUR**

La facture est toujours en attente de règlement.

Le défibrillateur sera installé sur le bâtiment de la mairie vers le portail de l'école.

Il reste à fixer les dates de l'installation et de la formation. La population sera invitée à la  
formation.

- **TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire rend compte du séminaire du 16 septembre 2017 et présente les tarifs  
susceptibles d'être mis en application par la CCPG. Une période de convergence tarifaire est  
prévue de 2018 à 2021.

Pour LA BUISSIERE, une évolution annuelle moyenne 2018-2022 en € HT pour 120 M3  
EAU+ASSAINISSEMENT a été évaluée à 17.10 €.

- **PANNEAU LUMINEUX**

On va essayer de baisser la luminosité pour la nuit.

- **TOUR DE TABLE**

Des sujets sont évoqués concernant les parkings, les déjections canines, pont de La  
Buisnière, jeux des enfants place « Abbé Perrin », arrêt de toit pour la neige sur la toiture de la  
mairie le marché à bons de commande voirie et réseaux en cours.

Compte-rendu approuvé pour affichage  
Le Maire, André MAITRE

